

« Loi Carrez » et « Loi Boutin »

OBJECTIFS

Acquérir les bases du mesurage issu de la loi du 18 décembre 1996 dite Loi Carrez et de son décret d'application du 23 mai 1997 ainsi que de la loi du 25 mars 2009 dite Loi Boutin. Savoir détecter les principaux pièges en fonction de la configuration des lieux. Acquérir une méthodologie à suivre pour l'établissement d'un certificat de mesurage.

PERSONNES CONCERNÉES

Formation destinée aux techniciens du bâtiment, aux économistes de la construction, aux professionnels de la maîtrise d'œuvre.

PROGRAMME

Terminologie

Rappels sur la lecture d'un plan

Rappels des unités de mesure

Rappels de formules

Réglementation et évolutions

Les méthodes de mesurage

- Les techniques de mesurage et la notion de superficies privatives

Cas pratique sur le terrain

- Embrasures de portes, enfilades, portes à galandage, escaliers, cages d'escalier, conduits et gaines techniques, poteaux et piliers, rampants, habillages et mobiliers, emmarchements, niches, alcôves...

Tests d'évaluation des connaissances

Pédagogie

Les cours seront réalisés sur présentation power point.

Documentation

Un support de formation illustré sera remis à chaque participant sous forme de clé USB.

DURÉE	LIEU	COÛT
1 journée	Le Mans	350 € HT par stagiaire (frais de repas non inclus)